

MODALITES PRATIQUES

Tirage des exemplaires « papier » des thèses et HDR à l'IRMAR

MAJ 10 juillet 2015

Le tirage des exemplaires papier de votre **thèse** peut se faire, auprès de l'imprimerie de l'Université de Rennes 1, pour un maximum de 30 exemplaires, et un maximum de 15 exemplaires pour les HDR, avec une prise en charge sur le budget du laboratoire IRMAR (réserve directeur) au moyen d'un bon de commande à solliciter auprès de la [gestionnaire de l'équipe](#) à laquelle vous appartenez.

Penser à solliciter un devis en précisant le nombre de pages totales, de pages couleurs éventuellement, si impression recto-verso et le nombre d'exemplaires souhaité auprès de imprimerie-centrale@listes.univ-rennes1.fr.

Dans le cas où vous devez disposer d'un "pré tirage" avant soutenance (pour envoi aux rapporteurs et membres du jury), vous devez vous-même gérer le tirage (maximum 10 exemplaires) et la reliure.

Pour ce faire :

- vous disposez dans le local reprographie (salle 018) au rez-de-chaussée du bâtiment 22, d'un ordinateur relié à l'imprimante pour y insérer votre clé USB qui contient le PDF de votre thèse et imprimer votre fichier ; dans ce même local se trouve l'encolleuse permettant de réaliser la reliure ;

- vous imprimez et reliez vos manuscrits avec le matériel mis à votre disposition en suivant les modes opératoires présents dans le local.

Ces informations sont également disponibles sur le site de l'IRMAR (<http://irmar.univ-rennes1.fr/themes/DoctoratHDR/Doctorat/>)